

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2017

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le 4^{ème} additif au vote des tarifs 2016/2017.**

Cet additif porte notamment sur un ensemble de tarifs relatif aux préparations et aux examens TOEIC-TOEFL-TFI et sur les frais de concours de l'IJBA.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé (15 Abstentions, 13 Voix Pour et 7 Voix Contre) un additif à la campagne d'emplois Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2017 relatif à l'ouverture d'un poste de Maître de Conférence en Langues et littérature du Moyen-Age, à pourvoir uniquement par la voie de la mutation.**

Cet additif porte sur l'ouverture d'un poste de Maître de Conférences Langue et littérature du Moyen Âge rattaché à l'équipe CLARE.

Il s'agit d'un poste susceptible d'être vacant ouvert exclusivement à la mutation (article 33 du décret relatif aux enseignants-chercheurs).

Cette procédure vise à permettre une permutation entre une collègue de Bordeaux Montaigne et une collègue de l'université Toulouse Jean Jaurès.

↳ **Le Conseil a adopté (2 Abstentions, 17 Voix Pour et 16 Voix Contre) les nouvelles modalités d'admission en 1^{ère} année de master.**

La loi du 23 décembre 2016, portant adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD, est le résultat de longues négociations entre le MENESR, les syndicats étudiants et la Conférence des Présidents d'Universités.

Ce texte a pour objet de concilier la mise en œuvre de capacités d'accueil à l'entrée en 1^{ère} année de 2nd cycle avec un droit à la poursuite d'études pour les étudiants titulaires du diplôme national de licence.

Désormais, les établissements peuvent fixer des capacités par mentions de master. Dès lors, l'admission en première année dans les mentions de master concernées peut être subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

La présente délibération a pour objet de valider les capacités et modalités d'admission retenues par l'établissement. Celles-ci doivent être soumises aux délibérations de la CFVU et du CA.

Le calendrier fixé par le MENESR est très contraint puisqu'il est demandé à tous les établissements d'avoir délibéré avant le 15 février 2017, date à laquelle les informations relatives aux capacités et modalités d'admission seront publiées sur le portail national d'information des masters.

Le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 fixe "les modalités particulières d'admission pour les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master".

Les étudiants n'ayant reçu aucune réponse positive à leurs demandes d'admission peuvent saisir le recteur de région académique pour se voir présenter, après accord des chefs d'établissements concernés, au moins trois propositions d'admission dans une formation conduisant au diplôme national de master.

Le recteur de région académique veille à ce que l'une au moins des trois propositions d'inscription faites à l'étudiant concerne en priorité l'établissement dans lequel il a obtenu sa licence lorsque l'offre de formation dans cet établissement le permet et, à défaut, un établissement de la région académique dans laquelle l'étudiant a obtenu sa licence.

Ces propositions tiennent compte de l'offre de formation existante, des capacités d'accueil telles que définies à l'article L. 612-6, du projet professionnel de l'étudiant et de la compatibilité de la mention du diplôme national de licence qu'il a obtenu avec les mentions de master existantes, telle que définie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'équipe présidentielle a sollicité, par l'intermédiaire des directions d'UFR, l'ensemble des responsables de formation pour connaître leur position sur l'opportunité de mettre en place des capacités d'accueil. La circulaire adressée par le VP CFVU le 9 janvier dernier insistait sur le fait que la fixation de capacité d'accueil n'était pas une obligation.

Sur la base des retours de ces consultations, la délibération présentée au Conseil prévoit la mise en place de capacités d'accueil pour l'ensemble des mentions de l'établissement :

- l'admission en première année dans les mentions de master pour lesquelles l'établissement est accrédité est subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ;
- Une seule mention, journalisme, a choisi une modalité d'admission sur concours

L'attention du CA a été attirée sur le fait que les capacités d'accueil ont été fixées à des niveaux sensiblement (et parfois largement) supérieurs aux effectifs actuels de chacune des mentions et sur le fait que ces choix pourront faire l'objet d'un réexamen chaque année (2 000 pour 1 500 inscrits cette année en M1).

↳ Le Conseil d'Administration a examiné le projet de développement de la formation continue et en a débattu.

L'université Bordeaux Montaigne souhaite prendre toute sa place dans la formation « Tout au Long de la Vie » (FTLV). Afin de remplir pleinement ce rôle sociétal, nous proposons une démarche renouvelée, misant sur nos points forts en termes de thématiques et sur la plus-value apportée par l'expertise des enseignants-chercheurs de l'établissement. Cette démarche sera basée sur l'approche par compétences et sera rendue possible par une stratégie adaptée, diversifiant les modalités d'accès à la certification et au diplôme.

Le public visé par ce déploiement concerne la société dans son ensemble, de l'étudiant dit « en formation initiale » (qui peut être salarié ou avoir des contraintes familiales qui l'amènent à choisir un parcours hybride ou un parcours en FAD) au retraité, en passant par le salarié (qui souhaite compléter ses connaissances et compétences, ou changer d'orientation professionnelle), ou encore par le demandeur d'emploi qui cherche une formation diplômante ou certifiante. Il s'agit donc pour nous de penser désormais nos formations comme un tout, en

déployant un éventail de modalités d'accès à la formation pour tous les publics (présentiel, à distance, ou hybride).

Deux fils conducteurs guident l'ensemble de notre proposition :

- d'une part, en (re)mettant l'apprenant au centre des dispositifs, en adaptant les modalités d'apprentissage, en accompagnant cet apprentissage par des modalités pédagogiques spécifiques, en développant fortement la part du numérique dans les modèles pédagogiques ;
- d'autre part, en nous dotant d'une capacité de souplesse dans la conception des formations, en misant sur nos points forts et nos spécificités : modules ad hoc à la demande d'entreprises ou collectivités, formations courtes ou longues, en fonction des publics et des besoins du monde socio-économique, diplômes et certifications accessibles dans une démarche personnelle-professionnelle par capitalisation année après année.

Afin de créer un système adapté aux apprenants dans leur diversité et répondant à leurs attentes, ainsi qu'à celles de la société, nous souhaitons :

- adapter les formations habilitées en renforçant les formations hybrides. Pour cela, un encouragement à l'innovation pédagogique sera mis en œuvre, et les actions de formation des formateurs sur les technologies numériques et innovantes seront poursuivies et renforcées ;
- modulariser l'offre de formation existante, de façon à créer des blocs de compétences, accessibles séparément et donnant lieu à des certifications, et cumulables pendant plusieurs années pour aller jusqu'à la diplomation ;
- regrouper les cours (présentiel) de ces blocs de compétence sur des périodes courtes, pour permettre un accès simplifié aux salariés et aux apprenants géographiquement éloignés du campus bordelais ;
- compléter ces cours par des enseignements à distance, afin de donner accès à la certification à partir de modalités d'enseignement hybrides ;
- développer des « Summer Course », DU et certifications spécifiques, basés sur les points forts de notre université et adaptés aux besoins du marché.

Pour accompagner au mieux les équipes sur ces différents projets, l'établissement a candidaté et a été désigné lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé au niveau national. Cette réussite va permettre à l'établissement de bénéficier d'une dotation de 3 postes d'IGE :

- un poste d'IGE BAP J, avec un profil « étude de marché et marketing »
- un poste d'IGE BAP J chargé d'affaires de la formation continue
- un poste d'IGE « développement pédagogique et numérique »

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la candidature de l'établissement à un Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à l'insertion professionnelle des diplômés de SHS ».

L'Université Bordeaux Montaigne, en répondant à cet appel à manifestation d'intérêt souhaite questionner et revisiter un certain nombre de ses pratiques en matière d'insertion ; se donner les moyens d'interroger l'existant, d'engager des dispositifs innovants et d'en évaluer la validité.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique politique de l'établissement attentive à la qualité des formations qu'elle dispense et aux relations qu'elle entretient avec le monde socio-professionnel afin de penser l'insertion dans un vaste dispositif incluant non seulement les étudiants en formation initiale mais aussi les apprentis et les apprenants de la formation tout au long de la vie.

L'objectif de l'établissement est de soutenir et favoriser l'insertion des docteurs et diplômés de master hors du monde académique.

L'insertion hors du monde académique des diplômés de master et des docteurs de l'Université Bordeaux Montaigne recouvre des réalités très diverses. A côté de secteurs porteurs (la communication, l'aménagement et l'urbanisme, le design, le commerce international etc.) d'autres diplômes apparaissent moins bien ou mal repérés dans le déploiement des compétences professionnelles (histoire de l'art, LEA, géographie etc.).

Nous nous proposons de travailler sur :

- la constitution de fichiers d'alumni (les anciens étudiants de notre université), la mise en œuvre d'une visibilité sur les réseaux sociaux et/ou dans les instances professionnelles et l'exploitation de cette veille communicationnelle
- la rédaction de référentiels de compétences des étudiants de master et des docteurs
- l'accompagnement structurel des masters
- l'accroissement du nombre de thèses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) et des missions d'expertise en entreprise
- la vigilance accrue des directeurs-trices de thèses et/ou des directeurs-trices de laboratoire quant aux questions d'insertion
- le soutien de l'Ecole doctorale comme lieu privilégié d'accompagnement du travail entre pairs
- la mise en œuvre de certifications ou de modules « hors sol » destinés à compléter les compétences transversales attendues

Pour accompagner les équipes sur ces différents projets, nous sollicitons l'attribution de deux postes spécifiques pour l'année 2017, au-delà des personnels déjà engagés par l'université dans les services (POSIP, CFA, FLTV) :

- le premier besoin concerne un IGE (Ingénieur d'Etudes) spécialisé en communication institutionnelle, capable de porter les objectifs définis par la politique d'établissement,
- le second besoin relève d'un IGE capable de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants destinés aux étudiants mais aussi d'animer des réseaux d'enseignants chercheurs, de professionnels associés, d'anciens diplômés

↳ Le Conseil d'Administration a été informé des 3 dossiers déposés par l'université dans le cadre du volet Enseignement Supérieur de l'appel à projets organisé par le Conseil Régional : Apprendre et faire apprendre à l'air du numérique, Développement de la Formation tout au long de la vie, Campus en Commun.

Le projet « Apprendre et Faire apprendre à l'air du numérique » concerne l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des Pays de l'Adour, déjà bien engagées dans leur transformation numérique, qui souhaitent accroître leurs efforts pour favoriser les nouveaux usages pédagogiques induits par le numérique, et surtout créer de nouvelles conditions d'apprentissage en offrant notamment des alternatives possibles au modèle transmissif traditionnel.

Le projet appelle des moyens humains et financiers à la hauteur de son ambition transformatrice. Le projet a la volonté de toucher des formations relativement diverses du secteur littéraire, ce qui nécessite un effort important sur le plan du transfert des modules et de l'accompagnement des formations intéressées.

Le budget total du projet sur 3 années est de 203 748 €. Le montant sollicité auprès de la Région est de 101 000 €. La part d'autofinancement est fixée à 38 628 €.

Le projet « Campus en commun » se fixe les enjeux et objectifs suivants :

- accompagner la phase de chantier de l'OP Campus ;
- Mieux connaître les usages du campus ;
- Produire d'autres images de l'université, modifier les représentations de l'université ;

- Organiser l'espace du Campus universitaire au service de la qualité de vie étudiante ;
- Générer de nouvelles formes de sociabilité;
- créer un sentiment de bien-être d'appartenance ; mener une réflexion sur l'habiter du campus ;
- améliorer les services du quotidien (restauration, usage des espaces intermédiaires...) et proposer de nouveaux services ;
- Renforcer le lien avec le « hors campus »...

Ce projet associera les étudiants à toutes ses étapes du diagnostic, de la gouvernance de l'opération à la définition-production de nouveaux usages,

Le budget total du projet est de 307 000 €. Le montant sollicité auprès de la Région est de 138 000 €. La part d'autofinancement est fixée à 62 000 €.

Le projet FTLV déposé à la Région est conçu en complémentarité avec les objectifs du projet AMI FTLV évoqué précédemment. Il met l'accent sur les objectifs régionaux du projet avec notamment un axe fort relatif au développement de l'accès à l'enseignement supérieur par le DAEU dans les villes de taille intermédiaire sur le modèle déjà en œuvre avec Bergerac.

↳ **Le Conseil d'Administration a examiné le Projet Annuel de Performance 2017.**

L'article R719-55 présente la teneur de ce document : "le projet annuel de performance de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficacité, d'efficacités et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article L123-3 associés à ces objectifs. Ces indicateurs, qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement".

Les objectifs de notre établissement doivent également s'inscrire dans les orientations fixées dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) et de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (STRANES).

Le PAP de l'Université Bordeaux Montaigne ne peut cependant se limiter à une simple transposition du projet national et doit nécessairement s'adapter aux caractéristiques de notre établissement en termes de gouvernance, formation et de recherche. Il doit permettre à l'équipe politique et au conseil d'administration de suivre la réalisation des objectifs présentés dans le cadre du contrat quinquennal.

Ainsi, ce projet se décline autour du contrat d'établissement signé avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) pour la période 2016-2021 qui poursuit 3 objectifs principaux :

- Une stratégie et gouvernance : un nouveau modèle de gouvernance
- Une offre de Formation au service d'une meilleure réussite des étudiants et d'une insertion professionnelle de qualité
- Une stratégie recherche en SHS basée sur le partenariat

Pour ce faire, le projet annuel de performance proposé se compose :

- des indicateurs contractualisés avec le MENESR qui sont de deux ordres ; les indicateurs communs à l'ensemble des établissements (IC) et ceux spécifiques à notre établissement (IS)
- des indicateurs propres, élaborés et proposés par l'établissement afin de suivre et mesurer l'atteinte d'objectifs internes.

Parmi ces indicateurs inclus dans le projet, on peut souligner les objectifs suivants :

- En matière de formation
 - o L'université se fixe un objectif d'amélioration de la réussite des étudiants en licence et en master

- L'établissement s'engage à améliorer l'insertion professionnelle de ses diplômés
- Le projet prévoit un fort développement de la formation continue
- En matière de recherche
 - L'université entend développer la part du budget recherche issue de financements sur projets, notamment par une augmentation du nombre de contrats de recherche
 - L'établissement se fixe un objectif ambitieux du nombre de doctorants financés
- En matière de gouvernance et de pilotage :
 - L'établissement se fixe à l'échéance 2020 de maintenir le taux d'occupation des emplois au niveau très élevé observé en 2016/2017. Cet objectif vise à concilier une volonté politique forte consistant à préserver un caractère prioritaire à l'occupation des postes par des fonctionnaires titulaires et une contrainte budgétaire qui ne permet pas de desserrer la vigilance sur la maîtrise de notre masse salariale
 - L'université se fixe un objectif de développement des ressources propres (formation continue, contrats de recherche) afin de limiter la forte dépendance à l'égard de la Subvention pour Charges de Service Public et restaurer des marges de manœuvre nécessaires pour le financement du projet d'établissement
 - L'université se fixe des objectifs ambitieux en termes de qualité et d'accessibilité des bâtiments
 - Le projet prévoit une cible d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et une augmentation de la dépense moyenne par étudiant en termes de documentation

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé du projet de mise en place d'un Comité d'Ethique et de Déontologie.**

Ce comité sera notamment chargé de faire des propositions visant à garantir l'éthique et la transparence à toutes les étapes de la carrière des enseignants-chercheurs, qu'il s'agisse de leur recrutement et de leurs promotions, du fonctionnement des équipes dirigeantes, de la constitution des COS, ou encore des risques de conflit d'intérêts. Il pourra assister le/la référent-e à l'intégrité scientifique de l'établissement dans le traitement des cas qui relèvent de son ressort (fraudes, plagiat, falsification de résultats, conflit d'intérêt et autres manquements à l'intégrité scientifique).

Il sera composé de la manière suivante :

- 4 représentants des listes
 - dont 2 membres de la liste Tempo (1 élu du CAC et 1 non-élu dans les conseils centraux)
 - dont 2 membres de la liste Montaigne (1 élu du CAC et 1 non-élu dans les conseils centraux)
- 5 représentants des organisations syndicales (1 par syndicat élu au CT) en fonction de l'ordre du jour Biatss ou enseignant
- Le ou la référent-e de l'établissement à l'intégrité scientifique.

↳ **Le Conseil d'Administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, a émis un avis favorable unanime pour l'attribution du titre de docteur Honoris Causa à Monsieur Philippe DESAN, professeur à l'Université de Chicago, titulaire d'une chaire dans le département de littérature romane et grand spécialiste internationalement reconnu de Montaigne.**